

DECLARATION DES REVENUS

ARCHIPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

2015

Direction des Services Fiscaux

BP 4236
27, Bd Constant Colmay
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgifp.finances.gouv.fr
Tél. 05 08 41 10 80
www.services-fiscaux975.fr



VOTRE ETAT CIVIL

Nom, prénoms : M. Mme.....

Date de naissance :/...../..... à

Si vous êtes veuve, divorcée ou séparée Nom de naissance :

Votre conjoint : Nom de naissance et prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Partenaire du PACS : Nom de naissance et prénom : M. Mme

Date et lieu de naissance :/...../..... à

PROFESSION

EMPLOYEUR

Vous :

Votre conjoint ou partenaire du PACS :

VOTRE ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2015

N°..... Rue Boîte postale

Code postal Commune..... Département ou pays.....

Propriétaire Locataire Occupant à titre gratuit

Si locataire, préciser le nom du propriétaire :

VOTRE ADRESSE AU 1^{er} JANVIER 2016 SI VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ EN 2015

N°..... Rue Boîte postale

Code postal Commune..... Département ou pays.....

Propriétaire Locataire Occupant à titre gratuit

Si locataire, préciser le nom du propriétaire :

VOS DATES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DE L'ARCHIPEL EN 2015

Date d'arrivée :

Date de départ :

Signature du ou des déclarants :

A..... le 2016

Signature, (des deux époux pour un couple ou des deux partenaires pour un PACS)

N° de téléphone.....

Mél :

SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE

Indiquez vos nom, prénom et adresse :

.....
.....
.....

Réservé à l'administration

ID [] [] [] [] S [] MAJ. [] N.R. [] R.S. [] K []

A - SITUATION DU FOYER FISCAL

Marié(e) Célibataire
Divorcé(e)/séparé(e) Veuf(ve)
Pacsé(e)

Changement en 2015

Date du mariage ou du pacs :/...../.....
Date de divorce/séparation/rupture de pacs :/...../.....
Date du décès :/...../.....

Souscrivez une déclaration pour chaque période, avant et après le changement de situation de famille.

Situation pouvant donner lieu à une demi-part supplémentaire

1 - Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) et sans enfant à charge

Vous avez un ou plusieurs enfants majeurs ou faisant l'objet d'une imposition distincte ou vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de fait de guerre ou vous avez adopté et eu à votre charge un enfant depuis l'âge de 10 ans :

2 - Vous êtes titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80% :

vous conjoint* remplit ces conditions ou votre conjoint décédé en 2015 remplissait ces conditions :

*marié ou pacsé (joignez une copie de votre carte)

3 - Vous avez une pension de veuve de guerre :

B - PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) et, au 01/01/2015, vous viviez seul(e) avec vos enfants :

C - PERSONNES À CHARGE EN 2015

1 - Enfants à charge (hors résidence alternée et non rattachés à un autre foyer) :

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 01/01/2015 ou nés en 2015 ou handicapés quel que soit l'âge :

dont enfant titulaire de la carte d'invalidité :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance :
.....
.....
.....

E - OBSERVATIONS

2 - Enfants à charge en résidence alternée (non rattachés à un autre foyer) :

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 01/01/2015 ou nés en 2015 ou handicapés quel que soit l'âge :

dont enfant titulaire de la carte d'invalidité :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance :
.....
.....
.....

Nom et adresse de l'autre parent :
.....
.....

3 - Ascendants âgés de plus de 70 ans ou titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80%* :

4 - Parents veufs âgés de plus de 60 ans au 01/01/2015 et vivant sous votre toit* :

5 - Parents en ligne collatérale et personnes vous ayant élevé, âgés de plus de 70 ans ou titulaires de la carte d'invalidité de 80% et à votre charge exclusive* :

*Noms, prénoms, date et lieu de naissance :
.....
.....

6 - Pour les veufs(ves) au moins un de vos enfants à charge est issu du mariage avec votre conjoint décédé :

D - RATTACHEMENT EN 2015 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Accomplissant leur service national ou âgés (au 01/01/2015) de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études.

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance :
.....
.....

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance :
.....
.....

6 - CHARGES À DÉDUIRE DU REVENU - joindre les justificatifs

A - Dépenses afférentes à l'habitation principale :

- Intérêts des emprunts (hors assurance).....

- Dépenses de grosses réparations (factures main d'oeuvre et matériaux).....

B - Pensions alimentaires :

Versées à des enfants majeurs non comptés à charge.....

Nombre d'enfants.....

Nom et adresse des bénéficiaires :

Versées à d'autres personnes (enfants mineurs, ex-conjoint...).....

Nom et adresse des bénéficiaires :

C - Déduction pour enfants étudiants non boursiers

(Joindre les certificats de scolarité et les justificatifs de frais de voyage)

Nombre d'enfants.....

D- Prime d'assurance-décès au profit d'enfants handicapés

E - Dons effectués à des organismes à caractère social ou humanitaire.....

(Dans la limite de 1% du revenu net imposable) () (Art. 75-2j du C.L.I.)*

F - Cotisations versées à une mutuelle (risque maladie)

G - Autres déductions à préciser.....

(Art. 75-2j du C.L.I.)

7 - CHARGES OUVRANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT - joindre les justificatifs

H - Pensions alimentaires versées à des ascendants.....

Nom et adresse des bénéficiaires :

I - Frais de garde des enfants âgés de moins de 7 ans au 31/12/2015

Nombre d'enfants.....

J - Prime d'assurance vie (contrat souscrit après le 01/01/2003).....

K - Cotisations syndicales

L - Personne titulaire de la carte de combattant (cocher la case).....

M - Régime complémentaire non obligatoire de retraite (PERP, PERE, Prefon, CRH et Corem).....

N - Somme versée pour l'emploi d'un salarié à domicile.....

O - Dépenses d'installation d'équipements conçus pour les personnes âgées ou handicapées.....

P - Souscription au capital de sociétés effectuant des investissements productifs (art.103 ter I du CLI).

Q - Souscription en numéraire au capital initial d'entreprises (art.103 ter II du CLI).....

8 - DIVERS

Revenus encaissés hors de l'Archipel.....

Revenus exonérés non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif

Voir dernière page du deuxième feuillet, rubrique «Pour vous aider à déclarer vos revenus encaissés à l'étranger»

Elus locaux

Indemnité de fonction soumise à la retenue à la source (revenus exonérés non déclarés page 3).....

Retenue à la source versée (si option pour les traitements et salaires lors du dépôt de la déclaration).....

Salariés de droit privé non domiciliés sur l'Archipel

Retenue à la source versée (pour le calcul du taux moyen fournir les justificatifs des revenus mondiaux).....

2015



NOM Prénom :

Adresse :

.....

9 - REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

(cochez la case CGA si vous êtes adhérent)

9.1 - REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
9.1.1 Régime micro-entreprise						
revenus nets exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
revenus imposables						
- ventes de marchandises.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
- prestations de services.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
9.1.2 Régime du réel						
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.2 - REVENUS AGRICOLES

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.3 - REVENUS NON COMMERCIAUX PRO.

	VOUS	CGA	CONJOINT	CGA	PERS. À CHARGE	CGA
9.3.1 Régime micro-BNC						
revenus nets exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
revenus imposables.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
9.3.2 Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Revenus imposables.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Déficits.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Plus-values à long terme à 15%.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>	

9.4 - REVENUS NON COMMERCIAUX ACCESSOIRES

(art.61-4 CLI)

Montant brut de recettes inférieur ou égal au plafond de la première tranche d'impôt sur le revenu

VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

9.5 - CHARGES OUVRANT DROIT À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et adhésion à un centre de gestion agréé (option pour le réel et recettes inférieures aux limites du micro 80 000€/38 000€)

VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature du ou des déclarants :

A..... le 2016

Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration de revenus.

9.6 - PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES IMPOSÉES AU TAUX DE 15%

Immeuble droit réel immobilier parts de société immobilière

(cochez la case correspondante)

Adresse de l'immeuble ou nom de la société :

Immeuble 1 :

Date d'acquisition (1) :/...../.....

Date de vente (1) :/...../.....

Immeuble 2 :

Date d'acquisition (1) :/...../.....

Date de vente (1) :/...../.....

S'agit-il de la vente d'une première résidence principale affectée depuis plus de 2 ans à cet usage à la date de la cession (2) ?

(cochez la case correspondante)

Immeuble 1 : OUI NON Immeuble 2 : OUI NON

A - Prix de cession :

a - Prix principal.....Aa

b - Accessoires (3).....Ab

Total :.....I

Immeuble 1	Immeuble 2

B - Prix de revient :

a - Acquisition à titre onéreux

Prix d'achat.....Ba1

ou

Acquisition à titre gratuit

Valeur exprimée dans attestation notariée,

Une déclaration de donation ou succession.....Ba2

b - Frais d'acquisition (joindre justificatifs) ou forfait 10%.....Bb

c - Travaux de construction ou d'amélioration.....Bc

(joindre les factures)

Total :.....II

Plus ou moins value brute : I-II =.....III

--	--

En cas de plus value :

Nombre d'années entre l'achat et la vente : A =

Montant de l'abattement : A X 5% x III =.....IV

• Plus value nette (III-IV)

V

• Moins value nette (III-IV)

VI

• En cas de pluralité de cession, calcul de la plus value nette

VII

Pour vous aider à déclarer

Vous effectuez une déclaration papier : remplissez le formulaire Déclaration des revenus et retournez au plus tard le 31 MARS 2016 (15 MAI 2016 pour les non-résidents) à l'adresse suivante :

Direction des services fiscaux
BP 4236
27 boulevard Constant Colmay
97500 Saint-pierre et Miquelon

Vous télédéclarez votre déclaration sur le site internet de la Direction des services fiscaux de Saint-Pierre et Miquelon à l'adresse suivante : **www.services-fiscaux975.fr**

- vous disposez d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 avril 2016
- vous êtes dispensés de fournir les justificatifs de vos charges et de vos réductions d'impôt, sauf demande expresse de la direction des services fiscaux.
- vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 20€

Vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone : 05 08 41 10 80
- Par Mél : dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgfip.finances.gouv.fr
- Dans nos locaux : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous)

Même si vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, il est dans votre intérêt de souscrire la déclaration. Elle permettra en effet à l'Administration de vous adresser un avis de non imposition que vous pourrez utiliser pour justifier du montant de vos ressources auprès des organismes qui vous le demanderaient.

Pour vous faciliter l'impôt : **www.services-fiscaux975.fr**

- Téléchargez nos formulaires et la notice
- Visitez la rubrique «Foire aux questions» (FAQ)
- Utilisez la boîte de dialogue

Le paiement de l'impôt :

Les moyens de paiement : en numéraire, par chèque et carte bancaire

• A Saint-Pierre :

Direction des Finances publiques de
Saint-Pierre et Miquelon
8, place du Général de Gaulle
BP 4201
97 500 SAINT-PIERRE

• A Miquelon :

Délégation de la Préfecture à Miquelon
1, rue Antoine Soucy
BP 8409
97 500 MIQUELON-LANGLADE

La **mensualisation de vos impôts sur le revenu et fonciers** vous permet d'étaler le paiement de l'impôt sur 10 mois. Le prélèvement intervient tous les mois à l'initiative de la Direction des Finances publiques, sans que vous ayez à en vous en inquiéter. En fin d'année et en fonction de votre nouvelle imposition, les prélèvements sont recalculés pour étaler le paiement sur les derniers mois de l'année. Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction des Finances publiques. Toute demande doit être effectuée avant le 1er décembre de l'année précédente.

Les impôts peuvent être réglés par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN : FR39-30001-00064-8A0300-0000-018
BIC : BDFEFRPPCCT